



RAPPORT ANNUEL 2015

CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2015

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 19 avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président.....	1
2. Présentation du conseil de quartier.....	3
2.1. Le conseil de quartier.....	3
2.2. Les membres du conseil d'administration	3
2.3. Le territoire du quartier.....	4
3. Demandes d'opinion	5
4. Plan d'action 2015	8
Les activités et les réalisations 2015	10
4.1. Fonctionnement du conseil	10
4.2. Les résultats 2015.....	10
4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier.....	10
4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier.....	10
4.2.3. Protection des parcs et espaces verts.....	11
4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier	11
4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux.....	11
4.2.6. Participation à la réalisation de l'activité <i>Halloween</i> et au circuit <i>Découverte de la rivière du Cap Rouge</i> organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge; mise en valeur des sentiers riverains.....	12
4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations.....	12
4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents	12
Le plan d'action 2016	13
Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier	14
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2015	15

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2015.

Nous avons exposé lors de l'assemblée générale tenue en avril 2014 les différents volets d'un plan d'action en continuité avec celui de l'année précédente. Nous avons expérimenté les changements aux mécanismes de participation citoyenne pilotés par la Ville de Québec sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers, l'arrimage entre la Ville et les conseils de quartier ainsi que la communication. Comme cela s'est passé en 2013 à l'occasion d'un projet de règlement concernant une modification au zonage dans le secteur de la rue Onésime-Voyer sur le plateau, nous souhaitons vivement qu'une telle consultation en amont devienne un mécanisme normal qui permettra au conseil de quartier de mieux orienter ses interventions avant les consultations publiques et avant toutes consultations autres que celles en matière de zonage. De manière générale, force nous est de constater que les conseils de quartier ont toujours de la difficulté à réunir de nombreux citoyens lors des assemblées ordinaires, à moins que des préoccupations importantes ne les interpellent notamment dans le cadre de consultations publiques. Le conseil de quartier tentera d'améliorer cette situation.

Quant aux éléments priorisés au plan d'action 2014-2015, le conseil a de nouveau apprécié sa participation à l'activité *Halloween* et au circuit *Découverte de la rivière du Cap Rouge*, organisé par le Conseil de bassin de la rivière Cap Rouge en octobre 2015. Le conseil d'administration est satisfait de la tenue, à l'automne 2015, de l'activité de sensibilisation *Partageons la chaussée*, réalisée en collaboration avec les trois écoles primaires du quartier.

Dans la foulée des conseils d'administration précédents, nous avons maintenu l'importance de mettre en pratique un mode de communication respectueux et de type collaboratif avec les intervenants municipaux ou autres. C'est l'attitude que notre conseil a adoptée, autant dans son écoute des citoyens que dans ses rapports avec les instances municipales et gouvernementales.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Nous remercions toutes les résidentes et tous les résidents du quartier ainsi que les responsables d'organismes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de nos dossiers.

Également, la collaboration soutenue de M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, a été appréciée, ainsi que celle des différents services de l'Arrondissement et de la Ville interpellés selon les sujets. Merci pour votre collaboration et votre professionnalisme.

Les conseillers municipaux des districts touchant le territoire de notre quartier sont membres d'office de notre conseil. En 2015, M^{me} Anne Corriveau, district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et M. Laurent Proulx, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien, ont siégé tous les deux aux assemblées publiques régulièrement dans la foulée de leurs autres responsabilités auprès de divers autres organismes municipaux. La participation des conseillers aux assemblées du conseil de quartier est essentielle pour le partage

d'information, pour le cheminement de nos dossiers et pour la qualité et la productivité lors de nos rencontres.

En cours d'assemblée générale, et tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration reçoivent avec intérêt les commentaires et les suggestions des citoyens du quartier. C'est par votre présence et votre implication que nous sommes en mesure de remplir notre mandat. Vos avis, votre compétence et vos commentaires nous éclairent et nous permettent de donner des informations plus justes et d'adopter des résolutions plus efficaces et respectueuses de nos besoins. C'est votre interaction avec le conseil de quartier qui légitime notre existence.

Votre conseil de quartier est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Par votre présence aux assemblées publiques ordinaires, votre participation aux débats et vos interventions, tous ensemble, nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature et les valeurs sociétales.



Roch Maltais,
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier comme la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2. Les membres du conseil d'administration

En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres.

Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans aucun droit de vote.

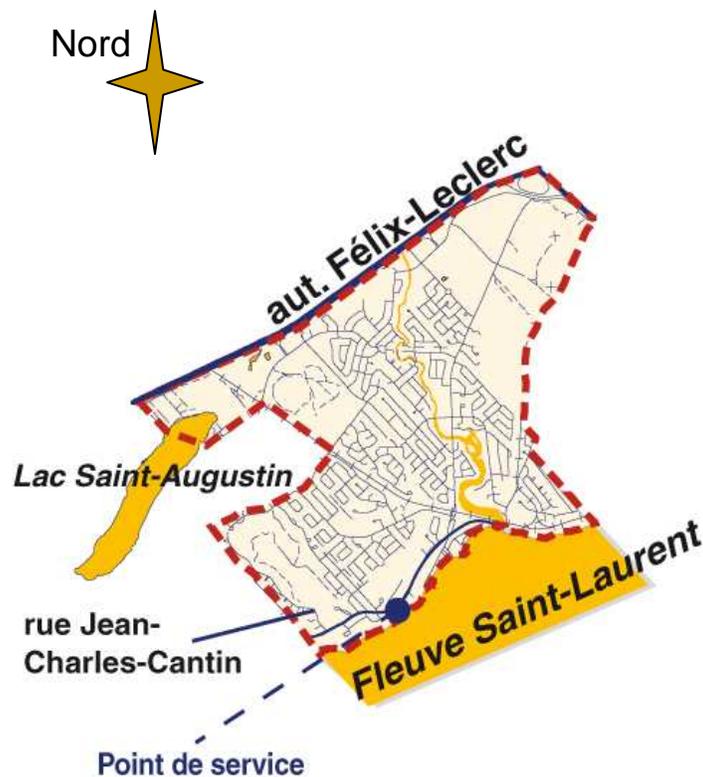
Composition du conseil d'administration en 2014	
M. Roch Maltais	Administrateur et président (mandat se terminant en avril 2017)
M ^{me} Marie-Hélène Mercier	Administratrice et secrétaire (mandat se terminant en avril 2017)
M ^{me} Rita Veilleux	Administratrice et trésorière (mandat se terminant en avril 2016)
M ^{me} Denyse Dumas	Administratrice (mandat se terminant en avril 2016)
M. François Godin	Administrateur (jusqu'au 19 janvier 2016)
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice et vice-présidente (mandat se terminant en avril 2016)
M. Martin Blanchette	Administrateur (mandat se terminant en avril 2016)
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de Pointe-de-Sainte-Foy
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du Conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'au moins 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous.

Notre territoire s'agrandit. Des développements résidentiels sont en cours dans le secteur des Faubourgs et de l'Érable Rouge.



En 2015, le point de service, maintenant appelé le centre communautaire de Cap-Rouge, regroupe dans ses locaux les organismes reconnus par le conseil d'arrondissement. Entre autres, la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et les Artisanas au Fil du Temps.

3. Demandes d'opinion

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour les projets suivants :

Projet de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37030Hc, R.C.A.3V.Q. 187.

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 28 mai 2015, 4473, rue Saint-Félix, salle du conseil

Cent (cent) citoyens étaient présents

Objet de la demande : Les membres du conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge souhaitent l'intervention de la Division de la gestion du territoire afin d'élaborer une réflexion portant sur la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment principal dans la zone 37030Hc.

Il est donc souhaité de revoir à la baisse la hauteur prescrite à la grille de spécifications de manière à ce que d'éventuelles nouvelles constructions s'intègrent davantage aux bâtiments construits dans la zone. Le gabarit maximal est désormais diminué à **20 mètres au lieu de 25 mètres**.

Avec la méthode de calcul de hauteur actuelle, cette cote correspond en gros à la hauteur des deux bâtiments de 6 étages situés dans la même zone. En effet, en tenant compte de l'altimétrie du secteur, un dénivelé négatif de 2 à 3 mètres, un bâtiment de 20 mètres implanté sur le lot des actuelles propriétés des 4400, rue Saint-Félix et 1482, rue des Maires-Lessard, serait relativement à la même hauteur par rapport à la rue Saint-Félix que les bâtiments situés aux 4406 et 4412, rue Saint-Félix.

Le conseil de quartier a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion). Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

RÉSOLUTION CQCR-15-CA-111:

CONSIDÉRANT que le Plan directeur du quartier du Cap-Rouge indique, au point 1.1.2 de son plan d'action, que le conseil de quartier exerce une vigilance pour permettre « une meilleure harmonisation entre le cadre architectural existant et les nouvelles constructions et rénovations »;

CONSIDÉRANT que le projet de modifications du règlement précité prévoit une diminution de la hauteur maximale de 25 à 20 mètres dans la zone 37030Hc;

CONSIDÉRANT que la zone 37030Hc est entourée de trois zones résidentielles (37029Ha, 37031Ha et 37032Ha) dont la hauteur maximale de construction permise est de 9 mètres;

CONSIDÉRANT que tous les citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation publique ont exprimé une insatisfaction sur la diminution de la hauteur telle que proposée dans l'avis de modification soit pour la très grande majorité parce que la réduction proposée à 20 mètres ne permet pas une transition harmonieuse de la trame urbaine avec les secteurs résidentiels limitrophes, soit parce que pour quelques intervenants la hauteur devrait demeurer à 25 mètres pour permettre la réalisation d'un projet de condos rentable;

CONSIDÉRANT que la rentabilité d'un projet n'est pas un élément qui doit être pris en compte lorsqu'il s'agit d'apprécier l'harmonisation entre le cadre architectural existant et les nouvelles constructions et rénovations;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a déjà confirmé dans les années passées qu'il ne s'oppose pas, dans un contexte général, à une densification des logements sur le territoire du quartier Cap-Rouge;

CONSIDÉRANT que la plupart des zones résidentielles du quartier du Cap-Rouge comporte des hauteurs maximales variant de 9 à 12 mètres et qu'il serait normal et raisonnable d'en tenir compte pour apprécier toute hauteur maximale acceptable dans la zone 37030Hc par rapport au secteur de la rue des Maires-Lessard;

CONSIDÉRANT que dans sa résolution CQCR-14-CA-57 du 13 mai 2014 concernant le Projet omnibus pour le quartier du Cap-Rouge, le conseil de quartier demande au Conseil d'arrondissement d'adopter des mesures faisant en sorte que le nombre d'étages de tout bâtiment qui pourrait être érigé sur le lot 4899 et dans les autres zones assure, dans tous les cas, une transition harmonieuse avec la volumétrie et la hauteur des bâtiments déjà existants dans les secteurs avoisinants plus particulièrement ceux contigus;

CONSIDÉRANT que la hauteur maximale de la zone 37030Hc n'a pas été revue dans le cadre du Projet omnibus présenté par le Conseil d'arrondissement pour le quartier du Cap-Rouge;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

- d'émettre un avis favorable à une diminution de la hauteur maximale qui devrait être inférieure, de façon significative, au 20 mètres proposés, et ce, de manière à tenir compte d'une transition harmonieuse de la trame urbaine avec le secteur de la rue des Maires-Lessard.
- de recommander aux membres du Conseil d'arrondissement de revoir le projet de modification règlementaire proposé à la lueur des éléments décrits à la présente résolution.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37233Mb, R.C.A.3V.Q. 188.

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 15 septembre 2015, 4473, rue Saint-Félix, salle du conseil

Trente (30) citoyens étaient présents

Objet de la demande : Ce projet consiste à autoriser les usages du groupe *C1 services administratifs* dans la zone 37233Mb. La superficie maximale de plancher par établissement qui peut être occupée par cet usage serait établie à 500 mètres carrés. Conséquemment, un usage de ce groupe ne serait désormais plus associé à un usage de la classe *Publique*. Cela aurait notamment pour effet de régulariser certains usages exercés dans la propriété située au 4187, côte de Cap-Rouge.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

RÉSOLUTION CQCR-15-CA-117:

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un avis favorable au projet de modification Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37233Mb, R.C.A.3V.Q. 188.

4. Plan d'action 2015

Le plan d'action 2015 annoncé dans le rapport annuel 2014 et déposé lors de l'assemblée générale annuelle du mois d'avril 2015 comportait les volets suivants :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Discussion et suivi afin de revoir à court terme les priorités du plan d'action;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon les besoins.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Faire le suivi des conclusions échangées avec le responsable à l'Arrondissement à la suite des activités réalisées en 2014 concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée ;
 - ◆ Réaliser une activité de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets complémentaires à celles de 2014.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc de la Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant le réaménagement du parc Noirefontaine;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués;
 - ◆ Réalisation d'activités pour souligner le 10^e anniversaire de constitution du conseil de quartier;
 - ◆ Suivi de la consultation amorcée par l'Arrondissement au sujet des orientations et des activités au parc nautique.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*
 - ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
 - ◆ Appui, selon les circonstances, les demandes ou les besoins formulés par les organismes;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation (ex. : CLD, logements sociaux);
 - ◆ Participation au comité des présidents et des présidentes des conseils de quartier de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*

- ◆ Fournir les avis requis relativement aux demandes de modification au zonage;
- ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*

- ◆ Tenue d'assemblées régulières ordinaires, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu;
- ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Web du conseil sur le site Internet de la Ville;
- ◆ Mise en place de tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens, notamment par la création d'une page ou d'un site Web;
- ◆ Souligner de façon particulière le 10^e anniversaire de constitution du conseil de quartier du Cap-Rouge au cours du printemps 2015.

Les activités et les réalisations 2015

4.1. Fonctionnement du conseil

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année neuf (9) assemblées publiques ordinaires, son assemblée générale annuelle tenue le 28 avril 2015, ainsi qu'une assemblée publique extraordinaire le 28 mai 2015.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres de sensibilisation tenues tant par la Ville que par l'Arrondissement, de même qu'à diverses conférences tenues en cours d'année.

4.2. Les résultats 2015

4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier

- Interventions et suivi dans le dossier du temps partagé entre le hockey et le patinage libre à la patinoire du parc de la Chaudière ont été effectués à la suite de la résolution adoptée en décembre 2014. Lors de l'assemblée publique de novembre 2015, M^{me} Anne Corriveau, conseillère, confirma qu'une seconde patinoire serait aménagée pour le patinage libre durant l'hiver 2015-2016.
- Suivi général sur l'évolution du dossier touchant le futur développement Chaudière; entre autres, la vente des terrains de la Ville à un promoteur a fait l'objet de divers suivis lors des assemblées publiques.
- Les propositions pour l'exécution de divers projets, à même les sommes résiduelles accordées au conseil en 2009 en vertu du Règlement pour la réalisation du plan directeur de quartier du Cap-Rouge (RVQ 1552), ont été réalisées en 2015. Ces projets visaient l'installation d'un panneau d'interprétation à l'entrée de la nouvelle passerelle sur le boulevard de la Chaudière, l'installation d'une table à pique-nique et ses aménagements à la sortie de la passerelle ainsi que la plantation d'arbustes à l'entrée du sentier de la rivière du Cap Rouge dans le secteur de la rue Louise-Fiset.
- Mise en place d'un comité du conseil de quartier pour l'élaboration, en collaboration avec l'Arrondissement, d'un plan d'action concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière.
- Participation à diverses conférences, notamment celle concernant le milieu urbain le 25 janvier 2015.
- Présentation d'une conférence par M^{me} Marie-Claude Breton, conseillère régionale à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), sur le thème *Partage de la route entre piétons, cyclistes et automobilistes*, lors de l'assemblée publique du 19 mai 2015.

4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

La sécurité dans les rues est un sujet qui revient constamment et qui préoccupe avec raison les citoyens. À cet effet, plusieurs interventions ont été réalisées ou le seront prochainement :

- Suivi effectué par rapport aux conclusions échangées avec le responsable à l'Arrondissement à la suite des activités réalisées en 2014 et en 2015 concernant la sécurité et le partage de la chaussée entre les automobilistes, les piétons et les cyclistes;
- Réalisation d'une activité de sensibilisation à la sécurité routière à l'automne 2015, en collaboration avec les trois écoles primaires du quartier;
- Suivi relativement au déneigement du trottoir dans le secteur de la rue Onésime-Voyer pour une utilisation par les skieurs de fond;
- Intervention et suivi concernant une problématique au niveau de la circulation aux entrées et aux sorties des véhicules sur le boulevard Jean-Gauvin à l'intersection du IGA et du Jardin mobile;

4.2.3. Protection des parcs et espaces verts

- Suivi concernant le réaménagement du parc Noirefontaine;
- Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière et la vente des terrains de la Ville;
- Suivi pour avoir accès aux résultats de l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis effectuée par la Ville.

4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- Participation aux activités organisées par les organismes du quartier; signature du Livre d'or par les récipiendaires méritants lors de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2015;
- Participation financière pour l'installation d'un panneau d'identification concernant la dénomination de la nouvelle passerelle sur la rivière du Cap Rouge;
- Suivi et résolution concernant la fermeture et la vente possible du garage municipal sur le boulevard de la Chaudière (rue du Gallion-du-Roy);
- Suivi concernant les statistiques de fréquentation des citoyens au parc nautique de Cap-Rouge;
- Suivi concernant l'installation de la statue de Jacques Cartier dans le quartier du Cap-Rouge.

4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux

- Invitations particulières aux organismes du milieu pour participer et assister aux activités organisées pour souligner le 10^e anniversaire de constitution du conseil de quartier;
- Résolution d'appui aux recommandations du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge dans le cadre de la préparation du PTI 2015-2016-2017;
- Participation aux rencontres périodiques des présidentes et des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

4.2.6. Participation à la réalisation de l'activité *Halloween* et au circuit *Découverte de la rivière du Cap Rouge* organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge; mise en valeur des sentiers riverains

- Participation à l'activité *Halloween* et au circuit *Découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge*, tenue le 31 octobre 2015 sous l'égide du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge. Cette activité, réalisée en partie durant la soirée, fut un immense succès et a attiré des centaines de citoyens du quartier et d'ailleurs, venus en famille pour échanger et se familiariser avec le milieu naturel de la rivière.

4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations

- Discussion au sujet d'une consultation effectuée par l'Arrondissement auprès des citoyens concernant les orientations et la fréquentation du parc nautique;
- Le conseil accepte, par résolution, d'appuyer la position du conseil de quartier de Saint-Louis concernant le projet *Phare* et son impact à la suite du PPU adopté pour ce quartier;
- Participation à la formation sur le code d'éthique des administrateurs des conseils de quartier.

4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- Invitation pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale annuelle selon les règles régissant les conseils de quartier;
- Promotion, auprès des citoyens, de la liste d'envoi électronique des nouvelles du conseil de quartier du Cap-Rouge;
- Collaboration plus efficace avec le journal local *L'Écho de Cap-Rouge*.
- Suivi et communication régulière auprès du ministère de l'Environnement et de la Ville au regard d'un dossier environnemental concernant certains effets indésirables provoqués par les opérations d'une entreprise du quartier.
- Lors des assemblées des mois de septembre, d'octobre et de novembre 2015, le conseil a discuté de la situation entourant la fermeture du magasin Provigo du Mail Cap-Rouge et de l'inquiétude des citoyens de ce secteur.

Le plan d'action 2016

Le plan d'action de l'année 2016 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2015 en y accentuant le volet publicisation des activités du conseil de quartier. L'année 2016 pourrait être propice à l'adoption d'un plan d'action pour la revitalisation du boulevard de la Chaudière. Les volets prévus à ce jour sont :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Discussion et mise en place d'un plan d'action concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant la vente du garage municipal situé sur la rue du Gallion-du-Roy et possibilité d'une consultation publique à ce sujet;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon les besoins.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Faire le suivi des conclusions soumises en février 2016 par le responsable de la sécurité routière de l'Arrondissement à la suite des activités réalisées en 2014 concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée;
 - ◆ Réaliser une ou deux activités de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets similaires ou complémentaires à celles de 2015.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc de la Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant la fin des travaux de réaménagement du parc Noirefontaine;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués;
 - ◆ Suivi de la consultation et de la présentation faite au conseil de quartier par l'Arrondissement au sujet des orientations et des activités au parc nautique.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*
 - ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
 - ◆ Continuer d'appuyer selon les circonstances les demandes ou les besoins formulés par les organismes;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation (ex. : CLD, logements sociaux);

- ◆ Participation à la Table des présidentes et des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.
6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*
- ◆ Fournir les avis requis relativement aux demandes de modification au zonage;
 - ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.
7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*
- ◆ Tenue d'assemblées régulières ordinaires, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu;
 - ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Web du conseil sur le site Internet de la Ville;
 - ◆ Mise en place d'une page Facebook du conseil de quartier et renforcement par tous les moyens permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens.

Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine ou leurs activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leurs réalisations au niveau local, provincial, national ou même international.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2015

En 2015, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 500 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement et pour aider à défrayer les coûts de l'activité soulignant le 10^e anniversaire de notre conseil de quartier.

Nous avons une somme de 1 440,05 \$ restante à la fin de l'année 2014. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2015 avec un budget ajusté de 1 940,05 \$.

Les dépenses de l'année 2015 ont été de l'ordre de 1 736,39 \$ pour les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'année 2014, incluant les cadeaux et le goûter pour les signataires du Livre d'or ainsi que les frais encourus pour les fêtes du 10^e anniversaire.

La somme de 203,66 \$ n'a pas été utilisée en 2015 et est donc reportée en 2016.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	500 \$	
Charges		
Fonctionnement	1736,39 \$	629,10 \$
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1 440 \$</u>	<u>1069 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>204 \$</u>	<u>1440 \$</u>

